

Commission spéciale d'étude des prévisions budgétaires 2006 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

Étude publique du budget 2006 et du PTI 2006-2008 de la Ville (volet agglomération) et
des budgets des sociétés paramunicipales suivantes: Société de développement de Montréal,
Corporation d'Habitations Jeanne-Mance, Office municipal d'habitation de Montréal et
Société du parc Jean-Drapeau

Rapport et recommandations

Rapport déposé au conseil d'agglomération le 26 janvier 2006

**Commission spéciale d'étude des prévisions budgétaires 2006
de la Ville de Montréal (volet agglomération)**

Service des affaires corporatives
Direction du greffe
275, rue Notre-Dame Est - bureau R.126
Montréal (Québec) H2Y 1C6
Téléphone: 872-3770

PRESIDENT

*Alan DeSousa, FCA
Arrondissement de Saint-
Laurent*

VICE-PRESIDENT

*Edward Janiszewski
Ville de Dollard-Des Ormeaux*

MEMBRES

*Manon Barbe
Arrondissement de LaSalle*

*Benoit Labonté
Arrondissement de Ville-Marie*

*Cosmo Maciocia
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Luis Miranda
Arrondissement d'Anjou*

*Campbell Stuart
Ville de Montréal-Ouest*

Montréal, le 26 janvier 2006

Monsieur Claude Trudel
Président d'assemblée du conseil d'agglomération de
Montréal
Hôtel de ville de Montréal

Monsieur le président,

Conformément à résolution du conseil d'agglomération, adoptée le 23 janvier 2006, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission spéciale, le rapport d'étude publique et les recommandations portant sur les prévisions budgétaires 2006 de la Ville de Montréal (volet agglomération), sur les prévisions budgétaires 2006 de la Société de transport de Montréal et sur les prévisions budgétaires des sociétés paramunicipales suivantes : Office municipal d'habitation de Montréal, Société de développement de Montréal, Corporation d'Habitations Jeanne-Mance et Société du parc Jean-Drapeau.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le président,

Le secrétaire-recherchiste

« original signé par »

« original signé par »

Alan DeSousa, FCA

Pierre G. Laporte

TABLE DES MATIÈRES

Le processus d'étude publique	p. 4
Le contenu du rapport	p. 4
Les recommandations	p. 5
Annexe	
I Citoyens et élus municipaux ayant présenté des opinions lors de la consultation	p. 8
II Rapport minoritaire	p. 9

LE PROCESSUS D'ÉTUDE PUBLIQUE

Par sa résolution du 23 janvier 2006, le conseil d'agglomération a créé une commission spéciale chargée d'étudier les prévisions budgétaires 2006 et le Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2006-2008 de la Ville de Montréal (volet agglomération), de même que les prévisions budgétaires 2006 de la Société de transport de Montréal et des sociétés paramunicipales exerçant des compétences relevant du conseil d'agglomération.

Avant l'assemblée publique et conformément à la résolution du conseil d'agglomération, des avis précisant la tenue de l'assemblée et les modalités de participation ont été diffusés dans deux grands quotidiens montréalais, un francophone et un anglophone de même que sur le site internet de la Ville de Montréal. L'assemblée a également été annoncée au moyen d'un affichage dans les bureaux Accès Montréal, les bureaux d'arrondissement et le site Internet de la Ville. De plus, une invitation a été expédiée à environ une centaine d'individus et représentants d'organismes susceptibles d'être intéressés par le sujet.

La commission spéciale a tenu une première séance publique le lundi 23 janvier 2006, de 14 h à 21 h, au cours de laquelle elle a reçu les présentations des responsables des prévisions budgétaires relevant de son mandat. MM. Frank Zampino, président du comité exécutif, Robert Abdallah, directeur général, et Robert Lamontagne, trésorier de la Ville de Montréal ont présenté le budget de la Ville de Montréal (volet agglomération). Lors d'une seconde séance publique tenue le mardi 24 janvier 2006, de 9 h à 12 h, MM. Claude Trudel, président, Marvin Rotrand, vice-président, Pierre Vandelac, directeur général et Sylvain Gonthier, directeur exécutif gestion des services partagés, ont présenté le budget de la Société de transport de Montréal. Chaque séance comportait une période de questions et de commentaires réservée aux citoyens et une autre à l'intention des élus des conseils municipaux. Au total, la commission a entendu 14 intervenants lors de l'assemblée publique. La commission a adopté des recommandations à la fin de chacune des séances.

Le présent document peut être consulté à la Division du soutien aux comités et commissions du conseil de la Direction du greffe, bureau R-134 de l'hôtel de ville ou sur le site web de la Ville de Montréal : www.ville.montreal.qc.ca. Pour informations: 872-3770.

LE CONTENU DU RAPPORT

Compte tenu des délais alloués à cette étude, le présent document ne contient que les recommandations adoptées par les membres de la commission spéciale lors de l'assemblée publique des 23 et 24 janvier 2006. Est également joint le rapport minoritaire présenté par les conseillers Edward Janiszewski et Campbell Stuart.

LES RECOMMANDATIONS

Les recommandations de la commission ont été adoptées à l'unanimité en assemblée publique les 23 et 24 janvier 2006, à l'exception des recommandations R-1 et R-2 adoptées avec la dissidence de MM. Janiszewski et Stuart.

LA COMMISSION SPÉCIALE D'ÉTUDE DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2006 DE LA VILLE DE MONTRÉAL (VOLET AGGLOMÉRATION)

remercie ceux et celles qui lui ont fait part de leurs commentaires, suggestions et recommandations, ainsi que les fonctionnaires qui ont participé au processus pour la qualité de leurs interventions au cours de l'assemblée d'étude publique

et fait les recommandations suivantes :

Budget du conseil d'agglomération

R-1

Que le conseil d'agglomération adopte les prévisions budgétaires 2006 et le Programme triennal d'immobilisations 2006-2008 de la Ville de Montréal (budget du conseil d'agglomération) ;

R-2

Que la future commission des finances du conseil d'agglomération étudie durant l'année 2006 l'ensemble des informations et des paramètres nécessaires à la confection du budget 2007 du conseil d'agglomération ;

R-3

Attendu l'importance des activités d'agglomération liées à la qualité de l'air et la nécessité d'un financement adéquat ;

Que le conseil d'agglomération fasse des représentations auprès du gouvernement du Québec dans le but d'obtenir des montants supplémentaires servant à assumer l'ensemble des coûts des activités de la Ville de Montréal liées à la qualité de l'air ;

Sociétés paramunicipales

R-4

Que le conseil d'agglomération adopte les prévisions budgétaires 2006 de l'Office municipal d'habitation de Montréal ;

R-5

Attendu l'état du parc de logements de l'office municipal d'habitation et l'insuffisance des sommes allouées à l'entretien et à la rénovation

Que le conseil d'agglomération fasse des représentations auprès de la Société d'habitation du Québec dans le but d'obtenir pour l'Office municipal d'habitation de Montréal des sommes supplémentaires dédiées à l'entretien et à la rénovation des habitations à loyer modique ;

R-6

Que le conseil d'agglomération adopte les prévisions budgétaires 2006 de la Corporation d'Habitations Jeanne-Mance ;

R-7

Que le conseil d'agglomération adopte les prévisions budgétaires 2006 de la Société de développement de Montréal ;

R-8

Que le conseil d'agglomération adopte les prévisions budgétaires 2006 de la Société du parc des Îles ;

Société de transport de Montréal**R-9**

Que le conseil d'agglomération adopte les prévisions budgétaires 2006 et le Programme triennal d'immobilisations 2006-2008 de la Société de transport de Montréal ;

R-10

Attendu la nécessité de reconnaître le métro comme équipement métropolitain en raison, entre autres, de l'importante clientèle provenant de l'extérieur de l'île de Montréal

Que le conseil d'agglomération entreprenne des démarches auprès des instances gouvernementales concernées afin que soit établi un partage proportionnel des coûts d'opérations du métro entre les villes qui profitent du métro de Montréal ;

R-11

Attendu l'importance d'un contrôle du développement du transport en commun à l'échelle métropolitaine

Que le conseil d'agglomération fasse des représentations auprès du gouvernement du Québec pour que l'Agence métropolitaine de transport soit rattachée à la Communauté métropolitaine de Montréal et que la composition de son conseil d'administration soit revue en conséquence ;

R-12

Attendu le plan stratégique de développement durable adopté par la Ville de Montréal en avril 2005

Que la Société de transport de Montréal se dote en 2006 d'un plan intégré de développement durable et qu'elle le présente à la future commission du conseil d'agglomération responsable de l'environnement ;

R-13

Attendu que la Société de transport de Montréal assume, à même son service régulier, le transport des écoliers à Montréal sans soutien gouvernemental

Que le conseil d'agglomération demande au gouvernement du Québec de verser à la Société de transport de Montréal une compensation annuelle pour le transport scolaire.

ANNEXE I

CITOYENS AYANT POSE DES QUESTIONS LORS DE L'ETUDE PUBLIQUE

- Mme Ann Dynes, Association des voisins du parc Campbell
- Mme Claude Majeau, Fédération des locataires d'habitation à loyer modique du Québec
- M. Bruce Walker, STOP

ÉLUS DES CONSEILS MUNICIPAUX AYANT POSE DES QUESTIONS LORS DE L'ETUDE PUBLIQUE

- M. Bob Benedetti, maire de la ville de Beaconsfield
- Mme Dida Berku, conseillère municipale de la ville de Côte-Saint-Luc
- Mme Vera Danyluk, mairesse de la ville de Mont-Royal
- Mme Alison Hackney, conseillère municipale de la ville de Senneville
- Mme Karin Marks, mairesse de la ville de Westmount
- M. Bill McMurchie, maire de la ville de Pointe-Claire
- M. John W. Meany, maire de la ville de Kirkland
- M. William Steinberg, maire de la ville de Hampstead
- M. Bill Tierney, maire de la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue
- Mme Maria Tutino, mairesse de la ville de Baie d'Urfé
- Mme Monique Worth, mairesse de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

ANNEXE II

RAPPORT MINORITAIRE

COMMISSION SPECIALE D'ETUDE DES PREVISIONS BUDGETAIRES 2006 DE LA VILLE DE MONTREAL (VOLET AGGLOMERATION)

RAPPORT MINORITAIRE

Nous, soussignés, membres de la Commission spéciale d'études des prévisions budgétaires 2006 de la Ville de Montréal (volet Agglomération), pour les raisons suivantes, recommandons le rejet du budget 2006 présenté par la Ville de Montréal:

1. Le Budget 2006 alloue à l'Agglomération près de 268M\$ des dépenses d'administration générale sans pour autant que ce montant soit appuyé de détails quant aux méthodes utilisées pour allouer ces dépenses mixtes. Aux séances de la Commission, il a été rapporté que ces renseignements, demandés en décembre 2005, n'étaient pas actuellement disponibles. Nous considérons excessif et injustifié le montant de l'allocation susdite.
2. Dans le Budget produit cette semaine, des changements apportés aux taux d'imposition indiqués dans la première version présentée en décembre 2005 démontrent un gel du taux d'imposition résidentielle alors que le taux d'imposition non résidentielle était réduit de 3,02 \$ à 2,66 \$. En même temps, le taux d'imposition foncière non résidentielle de la Ville de Montréal augmente et le taux d'imposition foncière résidentielle diminue résultant en l'absence d'augmentation de taxes pour les résidents de Montréal, tel que promis par le maire Tremblay. Les modifications au Budget incluent dans le budget d'Agglomération une réduction de plus de 50M \$ en raison du transfert aux villes reconstituées des coûts de l'eau et des frais d'adhésion à la Communauté métropolitaine de Montréal. Nous nous attendions à une réduction des deux taux proportionnelle à cette épargne.
3. La méthodologie utilisée dans le Budget pour calculer et allouer le coût réel de l'eau, notamment en ce qui concerne les usines de Pointe-Claire et de Dorval, résulte en un traitement inéquitable pour les villes reconstituées.

4. Le Budget a été préparé sans que les villes reconstituées soient consultées et ce, malgré leurs demandes. Le Budget a été présenté aux villes reconstituées pour la première fois le vendredi 20 janvier et nous a pris par surprise. Nous, membres de la Commission, n'avons qu'un seul jour ouvrable pour nous préparer aux séances de cette Commission. Au surplus, les recommandations de la Commission spéciale étaient exigées pour le jour même de l'ouverture des audiences, le lundi 23 janvier. Cette façon de faire est de toute évidence arbitraire, partielle et injuste.

Pour ces motifs et plusieurs autres, nous, soussignés, membres de la Commission spéciale, confirmons, par les présentes, que nous votons contre la recommandation d'adoption du Budget et demandons que tous les renseignements demandés au soutien du Budget soient divulgués aux élus des villes reconstituées et qu'un délai raisonnable leur soit alloué afin d'étudier plus amplement le Budget avant que le vote ne soit pris.

23 janvier 2006

« original signé par »

CAMPBELL STUART, maire de
Montréal-Ouest

« original signé par »

EDWARD JANISZEWSKI, maire de
Dollard-des-Ormeaux